

Appel d'intérêt Évaluation de programmes

1. Contexte

Le Code des professions du Québec confie à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) le mandat de protéger le public, notamment en s'assurant de la qualité des activités professionnelles de ses membres et en favorisant le maintien et le développement de leurs compétences. L'Ordre regroupe plus de 13 000 travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux, lesquels œuvrent majoritairement dans le réseau de la santé et des services sociaux, mais également au sein d'organismes communautaires, en pratique autonome ainsi que, notamment, dans les milieux de l'enseignement, de la recherche et de la planification de programmes.

En ce qui a trait à la structure administrative de l'Ordre, la Direction du développement professionnel (DDP) est la direction qui a pour rôle de concourir au développement professionnel des travailleurs sociaux dans le but de favoriser une pratique visant les plus hauts standards de qualité pour la protection du public. Pour ce faire, le directeur ou la directrice de la DDP encadre trois services : 1) l'inspection professionnelle, 2) la formation continue et 3) les affaires professionnelles. L'appel d'intérêt vise les services de l'inspection professionnelle et des affaires professionnelles de la DDP.

2. Portée de l'appel d'intérêt

Il s'agit de faire l'évaluation de deux services offerts aux membres et pour lesquels nous nous retrouvons à une étape de révision. De façon générale, la question qui se pose est : *est-ce que nos façons de faire en ce qui a trait à ces deux services demeurent toujours pertinentes? Si ce n'est pas le cas, comment pouvons-nous répondre de façon plus adaptée aux besoins de l'Ordre et à ses membres?*

2a) Les avis professionnels

L'Ordre offre depuis plusieurs années le service d'« avis professionnels » à ses membres. Ce service permet à ces derniers de contacter l'Ordre, la plupart du temps par téléphone, pour obtenir une information ou un avis sur la meilleure chose à faire. La moitié des appels que nous recevons peut être traité par le secrétariat, à l'aide de la documentation disponible. L'autre moitié des appels concerne généralement des questions plus délicates quant à la marche à suivre dans des cas litigieux. Depuis quatre ans, nous avons tenté de

regrouper les types de questionnement des membres pour pouvoir leur répondre de façon plus efficace, que ce soit par un échange téléphonique avec un groupe d'intervenants, ou encore par l'émission d'avis écrits sur un sujet d'intérêt. Malgré ce changement de cap vers les avis « collectifs », les professionnels de la DDP se retrouvent avec un nombre toujours important d'appels auxquels ils doivent donner suite. Se pose la question du type de réponse à donner aux membres, des moyens à privilégier ou à développer, dans un contexte où la mission principale de l'Ordre est de s'assurer de la protection du public.

2b) Le processus d'inspection professionnelle

En 2013, l'Ordre a adopté un nouveau cadre d'inspection professionnelle pour les travailleurs sociaux. Ce cadre est basé sur l'autoévaluation des compétences par le professionnel qui par la suite est validée par un inspecteur. Le processus de l'inspection est entièrement informatisé depuis 2014. L'inspection consiste pour le professionnel visé à remplir en ligne le questionnaire d'auto-évaluation et à transmettre les documents demandés. Par la suite, un inspecteur est assigné à l'inspection. Il produira un rapport, accompagné le cas échéant de ses recommandations, qui sera transmis au professionnel. Ce processus étant établi depuis cinq ans, il est temps maintenant de l'évaluer et de proposer de nouvelles façons de faire, le cas échéant. Demeure une préoccupation d'inspecter davantage de membres, afin de réaliser notre rôle de protection du public, tout en assurant un exercice de qualité.

3. Considérations méthodologiques

L'OTSTCFQ est à la recherche d'une personne compétente dans le domaine de l'évaluation de programmes, qui sera en mesure de bien saisir la culture de l'organisation et les enjeux professionnels et administratifs de notre organisation. La méthodologie d'évaluation des programmes des « avis professionnels » et de l'inspection professionnelle sera à la discrétion de l'évaluateur choisi. Nous nous attendons que ce dernier soit en mesure d'assister au fonctionnement de ces deux services, consulte les différents acteurs, prenne connaissance de ce qui se fait dans d'autres ordres professionnels en ce qui a trait à ces deux dossiers, etc. De plus, la personne choisie devra être en mesure de respecter notre cadre administratif qui impose des dépôts de recommandations au Conseil d'administration à des moments choisis.

4. Comité d'évaluation

Le travail de l'évaluateur retenu sera réalisé sous la supervision d'un comité d'évaluation constitué de travailleurs sociaux de l'équipe de gestion de l'Ordre et d'un chercheur-conseil externe en évaluation. Le comité d'évaluation aura pour rôle de faciliter la compréhension des enjeux, ainsi que d'orienter et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation. En étroite collaboration avec l'évaluateur, le

comité d'évaluation aura à valider la démarche engagée, à veiller à ce qu'elle se fasse conformément au plan d'évaluation adopté et qu'elle réponde aux questions retenues.

5. Budget

Le budget accordé pour ces deux projets d'évaluation a été envisagé de la façon suivante : un professionnel attitré au projet « avis professionnels » à raison de deux jours par semaine sur une période de six mois (avril à septembre 2017). Suite à la complétion de ce projet, il est prévu que l'évaluateur procède à l'analyse du processus d'inspection professionnelle avec la même formule (octobre 2017 à mars 2018). La personne choisie pourra toutefois proposer une autre approche, pourvu que celle-ci tienne compte de nos échéanciers. Le taux horaire varie de 40.24\$ à 46.66\$ en fonction de l'expérience. Ainsi, le montant alloué par chacun des projets d'évaluation est d'un maximum de 16,984\$.

Le présent appel d'intérêt constitue une première étape menant à la sélection de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluation. Une déclaration d'intérêt devra être envoyée avant le **15 mai 2017** à l'intention de Marielle Pauzé, T.S. Directrice du développement professionnel (mpauze@otstcfq.org ou au 514-731-3925 poste 238). Cette déclaration doit présenter l'évaluateur ou l'équipe concernée et ses compétences, la compréhension qu'il a du projet et les grandes lignes de l'approche d'évaluation qu'il entend proposer.